Présentation Colloque Avicca 13 mai 2014

Opérateurs de proximité et évolution des RIP

Impacts et perspectives sur le marché Entreprises

V1.2

Pascal Caumont – Commission des Opérateurs de Proximité

La commission des Opérateurs de Proximité de la Firip

- **Le constat :**
  - *les opérateurs de proximité (d'apparition récente) n'avaient pas jusqu'alors d'instance de fédération pour les représenter et porter leurs problématiques auprès des acteurs de l'écosystème – (leur existence est aujourd'hui quasiment ignorée dans les analyses des pouvoirs publics)*
- **L'initiative née au sein de la Firip, pour laquelle le maillon « Opérateur de détail » est essentiel au succès des RIP :**
  - *la constitution d'une commission des opérateurs de proximité (OP)*
- **La commission, qui regroupe plus d'une quinzaine de membres, est actuellement présidée par Pascal Caumont (Adista)**

Pourquoi des OP

- **Nés grâce au L. 1425-1**
  - Constituer le chaînon manquant dans la mise en œuvre de service(s) à partir des offres RIP
  - Attitude « bienveillante » de l'ART (puis Arcep) qui encourageait la création de valeur autour du réseau
- **Ont pu grandir par la conjonction de quatre facteurs essentiels :**
  - Fort accent sur les offres (et la qualité) de service(s)
  - Présence locale
  - Offres sur mesure
  - Manque d'appétence/capacité des opérateurs traditionnels à utiliser les RIP
- **Bouleversement du paradigme de fourniture de SI aux entreprises (Cloud vs sur site)**
- **Contexte favorable d'ouverture des boucles locales complémentaires (xDSL, hertzien, Satellite…)**
  - De manière plus générale, capacité de mix technologies/infrastructures (fiabilité, optimisation économique, extension des zones de couverture)

OP et RIP 1G en 2014

- Les OP représentent probablement près de la moitié du marché Entreprises des RIP (estimation, pas de chiffres officiels)
- Plus d'une centaine au total sur l'ensemble des RIP
- Des points communs :
  - Ancrage territorial
  - Dynamisme de l'offre – innovation
  - Qualité de service et suivi client
- Des spécificités :
  - Grande variabilité de tailles
    - *présence sur 1 à 80 RIP*
    - *de la TPE à l'ETI*
  - Grande variabilité d'approches et de cibles commerciales

RIP et OP

- **Les OP apparaissent comme des catalyseurs essentiels à l'efficacité de l'action économique des RIP**
  - Création de valeur importante autour du réseau physique
  - Baisse des coûts pour les entreprises du territoire
  - Pédagogie et prosélytisme autour des usages innovants (productivité, réactivité, extension de territoire…)
  - Participation à l'éclosion d'un écosystème local (SSII, développeurs, nouveaux services, datacenters…)
- **Les opérateurs traditionnels « Entreprises » ne sont pas en mesure d'apporter cette animation territoriale**
  - Les RIP sont opportunément utilisés comme fournisseurs « plus économiques » de boucles locales fibre complémentaires
  - Peu d'implantations territoriales
  - Le duopole en cours de création risque de renforcer ces tendances…
- **L'affaiblissement ou la disparition des OP serait un élément très négatif pour les collectivités à l'initiative des RIP qui perdraient un facteur très important de dynamisation territoriale**

Interrogations sur l'avenir des OP : les offres de gros

- **Les OP, nés sur les RIP, ont souvent eu besoin de couvrir des territoires/technologies connexes**
  - Nécessité de réponse globale à des entreprises ou collectivités multisites dont certaines en dehors des zones RIP
  - Besoin de technologies complémentaires (sécurisation, zones blanches, cuivre sur des RIP fibre uniquement)
- **Une majorité d'OP sont donc devenus des clients des Divop des opérateurs d'infrastructure (en plus d'être, par nature, clients des RIP)**
  - Dépendance par rapport aux offres de gros disponibles (régulées ou non). Comment va évoluer le marché de gros avec la fusion SFR/Numéricâble ?
  - La concurrence avec les opérateurs « historiques » passe par la réplicabilité de leurs offres. Leur offre de gros pourrait (?) ne pas être conçue pour garantir cette réplicabilité

Interrogations sur l'avenir des OP : la régulation des marchés 4, 5 et 6 et le Plan THD 1/2

- **Le développement et même la capacité d'existence des OP sur les RIP passe par leur capacité à rester également compétitifs sur les autres territoires (zones TD, ex-AMII et non RIP) et pour tous les segments de marché.**
  Inquiétudes sur le texte de ses projets de décisions sur l'analyse des marchés 4, 5 et 6 :
  - **L'assimilation (artificielle) des offres haut et très haut débit (cuivre et fibre, considérés comme substituables) justifie, selon cette analyse, la non-obligation de proposer une offre FTTH (Pro) activée (ou du dégroupage), alors même qu'Orange promeut énergiquement une offre basée sur cette technologie (qu'elle sait/rend non réplicable) !**
  - **Allègement des obligations (pour Orange) de transmettre à l'Autorité les OSM pour vérification des obligations de non éviction**
- **Les contraintes imposées par la Mission THD sur le financement des RIP pour le FTTO**
  - **l'impossibilité qu'il y aurait pour les RIP à intervenir en SIEG et en investisseur avisé sur le marché du FTTO ou sur celui de la collecte en zone conventionnée constitue une menace importante sur le développement futur de la composante FTTO…**

Interrogations sur l'avenir des OP : la régulation des marchés 4, 5 et 6 et le Plan THD 2/2

- **La poursuite des évolutions envisagées par l'Arcep et la Mission THD vont remettre en cause l'activité des OP avec des incidences en termes d'activités et d'emplois « locaux »**
  - La justification du besoin de protection des opérateurs traditionnels pour leur permettre une reconstitution de leurs marges mises à mal par le 4ème opérateur mobile, qui peut seul expliquer le raisonnement de ces institutions, est infondée. L'activité de l'écosystème des OP est créatrice de valeur (à l'opposé de la téléphonie mobile low cost) et contribue à l'amélioration de la productivité des entreprises par l'introduction de solutions innovantes. C'est dans la situation actuelle un outil qu'il faut donc promouvoir au lieu de l'handicaper par une réglementation déséquilibrée.
  - L'Autorité de la Concurrence a récemment publié son avis sur la future décision de l'Arcep dans le cadre de l'analyse des marchés 4, 5 et 6 qui devrait permettre une lueur d'espoir :

L'Autorité de la Concurrence invite, par ailleurs, l'Arcep à veiller à ce que le cadre de régulation proposé soit de nature à favoriser une concurrence plus active sur le marché à destination des entreprises.

Il conviendra en particulier à cet égard de faire une application plus déterminée des mesures de non-discrimination afin de garantir une réelle réplicabilité tant tarifaire qu'opérationnelle à tous les stades de la compétition.

Interrogations sur l'avenir des OP : le partage de la valeur

- **Les opérateurs d'opérateurs (OO) sont confrontés à une baisse des revenus prévisionnels**
  - Baisse Orange en concurrence + Pression FTTH
  - Baisses structurelles des services télécoms (4G, VDSL…)
- **Certains OO imaginent améliorer leurs revenus en montant dans les niveaux de services et en accroissant les ventes hors OP**
  - Prise en charge de services par l'OO (supervision, flux Internet, livraisons distantes, services de téléphonie ou de backup…)
  - Promotion des ventes directes aux GFU et collectivités
- **Conséquences pour les OP**
  - Fragilisation du marché (notamment public)
  - Diminution de la VA – l'OP devient un revendeur de l'OO…
  - Risque de ne pas atteindre l'objectif de dynamisation du tissu économique
- **Proposition pour les OO**
  - Le principe : faire mieux du bas niveau, ne pas se préoccuper des niveaux supérieurs
  - En pratique :
    - ***Faire évoluer les technologies d'activation pour donner aux OP des capacités de pilotage grâce aux nouvelles technologies réseau (SDN et NFV)***
    - ***Renforcer le catalogue de services pour permettre plus de créativité des OP***